

PUBLICATION UNIQUE

Modification du règlement de placement

StoneEdge SICAV

Société d'investissement à capital variable (SICAV) à gestion externe du type «fonds immobilier» au sens des art. 36 ss. en liaison avec les art. 58 ss. de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (la «LPCC»). Numéro de valeur : 37457232

Le Conseil d'administration de StoneEdge SICAV, Global Funds SA, Genève, en tant que direction du fonds et la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne, en tant que banque dépositaire, informent les investisseurs des modifications suivantes apportées au règlement de placement et préambule

Modification du règlement de placement

Cercle des investisseurs (§6.1)

Ajout des investisseurs qualifiés selon art 10 al. 3 LPCC

La modification a été acceptée le 1^{er} septembre 2022 par la FINMA, entrée en vigueur le 9 septembre 2022. Il est précisé que lors de l'approbation du règlement de placement, la FINMA examine uniquement les dispositions au sens de l'art. 35a, al. 1, let a à g, OPCC et contrôle leur conformité à la loi.

Lausanne, le 12 septembre 2022

Le conseil d'administration : Pascal Favre, Jean-Luc RoCHAT et Jean-Yves Rebord

La direction de fonds : Global Funds SA

La banque dépositaire : Banque Cantonale Vaudoise